

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/01/2010
Réception par le Prefet : 25/01/2010
Publication : 29/01/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-1-1-7

Séance du vendredi 22 janvier 2010

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT O.P.H. HABITATS DE HAUTE-ALSACE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LES CASERNES DE GENDARMERIE DE DANNEMARIE ET WITTELSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération n° CG 2008 -5-1-9 du 12 décembre 2008 relative au projet de budget primitif 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la demande formulée par l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace de Colmar relative à l'obtention de la garantie intégrale pour un emprunt d'un montant de 2 631 000 €,
- VU la délibération n° 5^e/94-07 du 23 novembre 2007 relative au transfert des gendarmeries par bail emphytéotique administratif,
- VU la délibération CP-2009-14-12 du 6 novembre 2009 relative à l'avenant n° 2 au bail emphytéotique du 14 décembre 2007,
- VU la délibération CP-2009-15-1-6 du 27 novembre 2009 relative à l'avenant n° 3 au bail emphytéotique du 14 décembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder sa garantie à raison de 100 %, à l'O.P.H. Habitats de Haute-Alsace de Colmar, relative à un prêt d'un montant de 2 631 000 € à souscrire auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, pour le financement du bail emphytéotique passé avec le Département, par avenant n° 2 et 3 concernant les casernes de gendarmerie de Dannemarie et de Wittelsheim.

Les caractéristiques du prêt de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

- Montant : 2 631 000 €.
- Durée : 30 ans.
- Phase de mobilisation : jusqu'au 28 février 2010.
- Phase d'amortissement : du 1^{er} mars 2010 au 1^{er} mars 2040.
- Amortissement du principal du Concours : trimestriel constant à compter du 1^{er} mars 2010.
- Tirages indexés sur Euribor 3 mois majoré d'une marge de 0,57 % l'an pendant la Phase de Mobilisation.
- Taux d'intérêts : taux fixe 3,60 %
Ce taux est applicable sous condition que l'index Euribor 12 mois post fixé ne dépasse pas la barrière de 5,5 %
Si l'Euribor 12 mois dépasse 5,5 % lors d'une variation trimestrielle, le taux appliqué sera celui de l'Euribor 12 mois sans marge additionnelle.
Le taux fixe sera déterminé selon les conditions du marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction de crédit envoyée à l'emprunteur. En tout état de cause le taux fixe ne pourra en aucun cas être supérieur à 3,60 %.
- S'engage, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociation, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions